UNITERRE, JUILLET 2019, n° 3, p. 6

FISCALITÉ AGRICOLE NOUS NOUS BATTONS !

BERTHE DARRAS
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Nous sommes en décembre 2011, le Tribunal Fédéral (TF) introduit, du jour au lendemain, un nouveau régime fiscal pour le monde agricole. Qu'en est-il ?

- Une taxation fiscale qui peut aller jusqu'à 50% (40% d'impôts + 10% d'AVS) des immeubles et biens lors des cessations d'activité agricole de l'exploitant propriétaire, dans les cantons avec une fiscalité dualiste*.
- Une taxation fiscale à près de 50% des successions, des donations ainsi que tous les transferts des biens agricoles familiaux, au sein de la famille, si les descendants ne sont pas exploitants. Ces deux cas de figure n'étaient jusqu'alors pas imposés.
- Une taxation fiscale à près de 50% de toutes les ventes de biens agricoles en dehors de la famille. Transactions jusqu'alors imposées pour la plupart à 7%. La taxation est ainsi passée de 0% et de 7% à près de 50% !

Pour les cantons monistes*, la taxation a également augmentée mais elle est moins conséquente.

UN EXEMPLE : Si une famille paysanne garde son habitation pour y vivre et que le reste du domaine est loué, l'habitation et les immeubles agricoles familiaux (ex. hangar, écurie, etc) sont taxés en tant qu'actifs privés et, cet enrichissement fictif est imposé à près de 50% dans les cantons dualistes.
Une chronologie des débats dans les conseils est disponible sur notre site internet.

CRÉATION DU GRIEF AU PRINTEMPS 2018. Pour se battre contre cette décision scandaleuse, l'association GRIEF "Groupe de Revendication pour une Imposition Equitable des immeubles agricoles Familiaux" s'est constituée dans le canton de Vaud, autour de nombreuses familles indignées par cet arrêt du Tribunal Fédéral. Uniterre vient d'adhérer à cette association. Son comité a décidé qu'il était très important de soutenir cette bataille, qui concerne toutes les familles paysannes !
GRIEF a vocation à se développer sur toute la Suisse, pas seulement sur le canton de Vaud, où l'association est née. Si vous souhaitez plus informations, adhérez au GRIEF et surtout parlez en autour de vous ! Plus le monde paysan se mobilisera et apportera des forces à l'association du GRIEF, plus les chances de remporter la bataille seront grandes ! •

*Cantons monistes : ZH, BE, UR, SZ, NW, BS, BL, TI et JU
Cantons dualistes : tous les autres cantons comme par ex. VD, GE, FR, NE, VS